L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 2 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—A louer une petite maison ou un étage, dans le Deuxième District. S'adresser N., bureau de l'ABEILLE. 2 oct—1f

BONNE d'enfant.—On demande une bonne d'enfant (femme de couleur) au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 28 sept—

A VENDRE.

A VENDRE—Une laiterie avec six vaches, un cheval, une charrette à lait, des bidons. Prix, deux cent vingt-cinq dollars ($225). S'adresser à Frank Estan, coin St Philippe et Rendon. 20 oct—2dm

A VENDRE—La goélette "Rover" avec son gréement, telle qu'elle est mouillée, dans le moment, dans le "Vieux Bassin," près de la rue du Bassin. S'adresser à VINCENTE PRIETO, à bord. 1er oct—2 f

A vendre.—Pour cause de départ, un restaurant bien situé et bien achalandé. S'adresser à A. Prados, jr, 21 Passage de la Bourse. 30 sept—2 sem.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)

E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

A LOUER.

A LOUER—Maison No 116 rue St-Louis, entre Dauphine et Bourgogne; deux étages, avec installations de gaz, chambre à bains, grande cour, porte cochère, etc.
Maison No 141 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, deux étages, gaz, etc.

A. & C. DENIS,
No 104 rue du Canal.
29sept—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,699—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Whalen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1,5,9

Succession de A. J. Gomila.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 196—Division A—Attendu que Charles Maduell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu A. J. Gomila, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1,5,9.

Succession de Mme Mary Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,953—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Alexander, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5 9 oct

Succession de Mme Magdeline Wolfram.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,679—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Godfred Gaisser, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30—5,9oct

Succession de Philip Lauman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,111—Division B—Attendu que Mme Veuve Mary Eva Lauman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Lauman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28—oct 4 7

Succession de George J. Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,107.—Division D—Attendu que John Lorenz Flettrich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George J. Flettrich décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25,30—oct 4

Succession de John E. Couret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,075—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Couret, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 sept—24,28—oct 2

AVIS AUX CREANCIERS.

W. H. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—5 9 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—William H. Stehle vs. ses créanciers—No 21,947 Division F—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire William H. Stehle soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Albert P. Upton, notaire, à son bureau No 5 Commercial Place en cette ville, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit William H. Stehle soient suspendues, et que Armand Pitié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 sept—3f au 3 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une buvette.

Jean Marie Casaugue vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,809—En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 septembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 5 octobre 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 24 rue Bourbon, tout le contenu du dit local, consistant en comptoirs, étagères, miroirs, pendules, tables, chaises, etc.
Aussi, un lot de liqueurs assorties, vins, whisky, etc.
Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24sept—24 29 oct1 5

ETAT DE SITUATION DE LA GERMANIA SAVINGS BANK.

(Banque d'Epargnes Germania.)

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1886.

ACTIF.

Actions et bons		$123,642 00
Prêts sur hypothèque		72,281 24
Prêts à échéance (avec garanties collatérales)		2,335 00
Prêts sur demande (avec garanties collatérales)		361,623 32
Argent comptant	$53,838 17	
Divers comptant	1,510 66	
		55,348 83
		$615,230 99

PASSIF.

Capital		$100,000 00
Profits non divisés, gains après paiement des dépenses courantes	$26,814 25	$3,777 51
Moins, $10,500 31 payés aux déposants comme intérêt, et $8,000 00 aux actionnaires pendant l'année courante	18,500 31	
Réservé sur les profits de l'année	$6,212 94	
A ajouter, profits excédant le 31 décembre 1885	26,463 57	
Total réservé	$32,777 51	
Dû aux déposants		491,[illegible]
Dividendes non payés		[illegible]
		$615,230 99

H. [illegible], Président.
J. [illegible], Vice-Président.
G. [illegible] BLAFFER, Caissier.
[illegible] 1886.
FRED. ZENGEL, Notaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
1000	.. ..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est, conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre d'excellents articles politiques, littéraires et locaux:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 CHARTRES 73

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau, No 186 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 42	
Sur les risques de rivière	36,061 04	
	$533,020 92	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	104,534 14	$639,555 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		19,888 00
		$659,436 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,496 06	
Pertes sur les risques de mer	30,196 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,792 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,509 26	
Réduction	31,402 52	
Commission	3,190 73	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,958 99
		$144,492 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	23,316 67
Prêts sur nantissement	96,832 00
Billets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	37,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	4,696 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,904 50
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,043 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	48,487 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	70,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, No 139 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de Situation Trimestriel

DE LA

Banque des Citoyens de la Louisiane,

Département de Banque,

A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF.

Propriété foncière	$232,514 25	
Bons et actions	71,701 80	
Dettes en suspens évaluées à	61,476 49	
Prêts et escomptes	221,797 86	$587,490 50
Prêts sur demande	38,408 00	
Change	42,950 74	
Chèques sur le Comptoir d'Echange	54,822 49	
Monnaie courante et espèces	142,216 26	276,397 49
		$863,887 99

PASSIF:

Fonds Capital	$376,000 00	
Profits indivis	20,366 56	
		$396,366 56
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	122,303 13	
Dû aux déposants	344,915 30	467,521 43
		$863,887 99

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai et correct du mieux de ma croyance et de ma connaissance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé pardevant moi, ce 30 juillet 1887.
EDGAR GRIMA, Notaire.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter K. Glaser, demandant une monition.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:
CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessment comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.
Et attendu que Peter K. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter K. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en instance dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter K. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une irrégularité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) H. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madame Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Dang, avocat, pour Mlle Annette Mourer.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de se occuper de sa personne et de ses biens.
Ordonne que la dite demoiselle Annette M[ourer] soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 sept—3f en 10 j.

Académie de Charles Caron,

188 Rue des Remparts.

Cette institution dont la présent local ne suffit plus au nombre toujours croissant de ses élèves sera transférée le 1er octobre à [illegible] ci-dessus.
Un cours d'Espagnol est ajouté à ceux de Français et d'Anglais. 28 sept—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cigares, Cognac, whiskey, gin, Pendules, etc.

James L. Winter vs Mme Fannie Lehman, Lehman & Frois et Lehman & Frois, Agents.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,216—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 octobre 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un très grand lot de cigares fins de différentes marques, plusieurs barils de cognacs, whiskey, gin de bonne qualité, plusieurs boîtes de whiskey-Quinine; aussi, pendules, vitrines, meubles, une variété d'autres articles, etc.
Conformément à un inventaire à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 sept—30—oct—4,5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Rosenthal Bros vs. G. H. Rousset et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,894—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro municipal 412, borné par les rues Esplanade, Lepage, Lopez, Washington et Gayoso, sur un devis de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, en date du dix mars 1881, annexé à l'acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, ci-dessous mentionné, laquelle portion de terre se compose des lots neuf et dix et dix et A, et mesure comme suit: quarante-deux pieds trois pouces et trois lignes de façade rue Esplanade; vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes de façade rue Lepage; cent soixante-un pieds dix pouces et une ligne de façade rue Lopez; quatre-vingt quinze pieds onze pouces de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Washington, et s'étendant vers la rue Gayoso; de là, trente pieds sur une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade, de là trente-un pieds onze pouces et cinq lignes sur une ligne parallèle à la rue Washington et s'étendant vers la rue Lopez; de là, cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne parallèle à la rue Gayoso et s'étendant vers la rue Esplanade ou le point de départ.
Propriété acquise par Mme Rousset, défenderesse, de Julien Claude par acte pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 30 janvier 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 13 20 27—4 8 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, douze, treize, quatorze, quinze et seize sur un plan dressé par E. T. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de William Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante-quatre pieds onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesure trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt-neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur, et tous les dits lots sont bordés dans le fond par une allée de vingt pieds de largeur, en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée; et les susdits lots numéros douze à seize inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.
Etant la même propriété acquise par les défendeurs dans cette affaire de John Cuggy et Michael McQuade et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Andrew Hero Jr, et Omer J. Villeré, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le — jour de juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13,20,27—oct 4,11,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de valeur Meubles de valeur N'ayant servi que quelque mois et aussi bons que neuf, dans Pailis ire de

Finley & Grant vs la compagnie dite Gerrard's Recoilmeter and Rotary Propeller and Engine Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,994.—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 sept. 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 10.30 heure a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un vaste lot de meubles de bureaux de valeur et coûteux, comprenant: bureaux, chaises recouvertes de cuir, chaises en osier, tables, bibliothèque, berceuses, porte-chapeaux, lavabos, sideboard, miroir, trumeau, casiers, porte-musique, pendule, régulateur, un chevalet en ébène, un autre en chêne, aussi un lit, matelat à ressorts, oreillers, lampes, tapis, (rug) de Smyrne, crachoirs, nattes, articles en ferblanc, garnitures de cheminée, tableaux, rideaux, gobelets, livres, etc., et d'autres objets trop nombreux à énumérer en détail, le tout tel que l'accuse un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21 27—oct 1. 3

Dix-septième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:			
Sur risques de feu			$229,184 26
Sur risques de marine			10,142 19
Sur risques de rivière			5,696 66
			$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885			136,280 00
Primes totales			$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes			19,476 90
Revenus			$400,780 09
A déduire, pertes payées			
Sur risques de feu	$169,57188		
Sur risques de marine	16,624 89		
Sur risques de rivière	358 19		
	$186,554 96		
Retour de primes et cancellations	10,069 64		
Commissions et réflections (rebates)	41,135 19		
Réassurances	25,796 55		
Taxes et licences	2,242 52		
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33,064 66	$298,882 52	
Surplus			$1,106,970 57
Primes non acquises de 1886	$70,255 00		
Pertes ajustées et non ajustées	30,442 94		
Balance	1,196 63	$101,897 57	

ACTIF.

Argent en caisse	$27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	2,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,700 00
$131,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 90
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 22
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Billets à recevoir	3,585 00
Billets à recevoir pour primes	4,608 55
Actions et autres valeurs	12,609 32
Meubles et installations de bureau	2,500 00
Total	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi, notaire ce 7 janvier 1887.
CHAS G ANDRY, Notaire.

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Mutuelle Nationale,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1886.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$714,855 67
Bons des Etats-Unis et autres valeurs	352,105 00
Change du pays, banques et banquiers	125,361 00
Biens immobiliers, meubles, installations	22,600 00
Comptant, y compris les chèques pour le Comptoir d'Echange	212,858 78
Fonds de rachat entre les mains du Trésorier des Etats-Unis	2,250 00
Total	$1,429,526 25

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	[illegible] 00
Circulation	45,000 00
Profits indivisés	15,655 00
Dividendes non payés	224 00
Dividendes déclarés maintenant	12,000 00
Dépôts individuels	$741,878 61
Dû par des banques et banquiers	236,086 64—977,957 25
	$1,429,526 25

J. T. HARDIE, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE.

Vente pour cause de maladie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.—LUNDI, 3 octobre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'écurie de Jean Casenave, encoignure des rues Havane et Force, près du canal St. Bernard—
15 belles vaches laitières, plusieurs ayant leurs veaux et les autres au moment de veler.
2 bons chevaux.
1 charrette à lait et les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.
Conditions—Comptant. 1er oct—

Propriété sur la rue Jackson.

Succession de Léocadie Richard, née Dupre, femme décédée de Joseph O Richard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,961.
PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 13 septembre 1887, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, lequel lot de terre mesure 15 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit d'un an en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date et toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire.
14 sept—14,17,24—oct 1,8,15.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coste.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C— No 6,912.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29—Nov 5.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $35,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPHE WOLSTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12oct 86—1an—VAC

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS

[illegible] comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT.......$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, [illegible] contre [illegible] l'incendie.

W. B. LYMAN..............Président
J. H. OGLESBY............Vice-Président
THAS. E. RICE............Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling	Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
U. Marinoni,	W. B. Lyman,
L. J. Reiss,	Charles H. Deisen,
Lucien Delery,	S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Kuhn,	M. Gillis,
James T. Redd,	Chas. E. Rice,
D. R. Calder.	

Voyez nos agences dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Premier Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DITE —

LOUISIANA INSURANCE CO. OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçus:		
Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivière	1,338 68	
Primes sur mer	790 65	$127,256 90
A déduire:		
Réassurances	1,995 01	
Réductions et commissions	25,984 98	27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies	53,393 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,225 12	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	468 00	75,816 12
		$23,460 79
A ajouter intérêt		4,120 4
		$27,581 22
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 78
		$5,778 45
Réserve:		
Primes non acquises		$5,778 45
Capital		$161,250 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		21,225 12
Pour les risques non expirés		5,778 45
	$188,253 60	$188,253 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. H. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire, 136 rue Gravier.

Succession de Charles Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,092—Division C—Attendu que Anton Haller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Klein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 sept—27, 30—oct 6.

Succession de Alice Moran, épouse de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 18,784—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes les personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Lopez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28 30—4 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 37 et 39 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny.—Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 447 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 376 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

No. 347 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 78 rue Columbus, entre ——— et ———, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupé comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 82, 83 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington—Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.
Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.
Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pelican.
Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.
Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 70 et 72, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres, un rendu et signé le 16 septembre 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite Cour—et l'autre, rendu et signé le 2ème jour de septembre 1887 par le dit Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Hon. H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D actuellement absent sur un congé dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler, née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour—
La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, à savoir:
Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, désignés par les Nos. 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: le lot No 9, 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 7 lignes, sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 21 pieds 6 pouces et 5 lignes sur l'autre côté, et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 9, et 21 pieds 6 pouces et 7 lig. es sur l'autre côté ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres plâtrées, lieux d'aisance, etc., la bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet, elle est connue par les Nos 37 et 39 Passage de la Bourse.
Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet No 226, borné par les rues St Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine, désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, sous-voyer, en date du 7 avril 1866, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant E Grima, notaire, le 24 mai 1866 lequel lot forme le coin des rues St Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St Philippe sur 36 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, occupée comme magasin et résidence, galerie, environ 5 chambres, cabinet, lavoir, lieux d'aisance, citerne, etc., et connu par le numéro municipal—coin St Philippe et Derbigny.
3. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Tonti et Rocheblave, mesurant 38 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue Dumaine, 97 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti, 97 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave, et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ce lot est partie du lot No 11 et de la moitié adjacente du lot No. 12, sur le plan dressé par L. A. Pilié arpenteur, le 25 mai 1848.
Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, avec façade en briques et toit en ardoises. Il y a un vestibule d'entrée, deux grands salons, quatre chambres à coucher, cabinet, salle à manger, cuisine, balcon sur la façade et sur le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Le lot est désigné par le No municipal 437 rue Dumaine.
4. Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet 294, borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir:
1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 3, mentionné dans la dite esquisse et en composant le fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St-Philippe et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 1 et 2 de la dite esquisse.
2° Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.
3° Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là suivon 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 35 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 1 ci-dessus décrite.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St-Philippe.
5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A", et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'ilet No 7 sur un plan dressé par C. A. De Armas, le 17 avril 1852, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, office, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.
6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 10, d'après un plan tiré par J. Si ohla, le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 34 pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.
Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoises, ayant 6 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connu par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.
7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11, d'après un plan ci-dessus mentionné et mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 5 pouces et 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citernes de chaque côté avec entrée de côté et cour pavée et connus par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.
8° Un autre lot de terre dans le 2ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur, et 32 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Consolat par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.
Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises; la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citerne, hangar à bois, cour pavée, entrée sur le côté, etc., elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.
9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de large au fond et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Kerlerec et 129 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par E. Pilié, daté le 3 mars 1885 et annexé à un acte d'achat du dit feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, de grands salons, 6 autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., connu comme les numéros municipaux — rue Bourgogne.
10° Un lot ou portion de terre dans le 3me district de cette ville avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 501, borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, sous-voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Maspéreau, pris par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878, le dit lot en portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 10 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 142 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 3 pieds 8 pouces de large, le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 55 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, &c., connue par le No. municipal, 73 rue Columbus.
11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:
1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 6 lignes.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.
2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.
3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui la sépare du lot B et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loyer (boarding or lodging house) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.
4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.
5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 1 pouce 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.
Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadot, par acte passé devant O. Villeré notaire, le 22 mars 1882.
Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.
1° Un terrain dans le Troisième District dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette, faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 11 mai 1859 et déposé comme plan No 308 au bureau de T. Guyol, notaire, le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Poète ou Washington, et mesure 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine, comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve, et
2° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 3 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot de terre a été acquis par le défunt de Mme M. Stewart, d'après un acte pardevant J. R. Légier, notaire, daté le 17 septembre 1881.
Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic, galeries en haut et en bas, corridor, salons doubles, environ 7 autres chambres, cabinets, hangars pour le bois et lavoir, cour carrelée, lieux d'aisance, citerne, etc., et connue par le No municipal 551 rue Dauphine.
Les améliorations sur le lot du fond, en portion du lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres, salle, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, entrée sur le côté et actuellement occupé par un club, et connu par le No 49 rue Washington.
Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses déposés par Arthur de Armas, sous-voyer, et déposés au bureau de John R. Légier, notaire public, 58 rue Royale.
Conditions—La propriété mobilière, composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles ou propriétés foncières au plus fort enchérisseur, un tiers ou plus comptant, au choix de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un an, en billets garantis par hypothèque avec lien de vendeur portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de dix pour cent de frais d'avocat en cas de poursuite, et le dit acquéreur devra faire assurer les bâtisses et les polices d'assurance transférées à la dite succession, et le tout sans suivre les autres formalités de procédure. Le dit acquéreur paiera cinq pour cent de frais d'avocat sur le montant de procédures.
L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent sera requis, de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois jolis cottages

faisant face aux rues Esplanade et Floride, vis-à-vis le champ de course du Nouveau Jockey Club.

Succession de Joseph Klar.

No 21,908 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 15 octobre 1887, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, en date du 8 septembre 1887, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade et Floride et la propriété Blanc, sur un plan et un certificat de voyer de A. de Armas sous voyer de la ville, daté du 29 août 1887, annexé à l'inventaire de la succession, de Félix J. Dreyfous, notaire, le 1er septembre 1887 enregistré en son bureau, lequel terrain mesure 34 pieds de façade rue Esplanade, par une première profondeur de 106 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété Blanc et une seconde profondeur sur la même ligne de division, perpendiculaire à la rue Floride, de 76 pieds 7 pouces et 7 lignes; et une première profondeur sur la limite du côté de la rue Mystère de 100 pieds ainsi qu'une seconde profondeur perpendiculaire à la rue Floride de 62 pieds 6 pouces et 31 pieds 4 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un élégant cottage en bois à un étage construit à distance de la rue et ayant une galerie de façade, 3 chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., et un petit jardin d'ornement devant la bâtisse.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, situé en arrière du lot décrit ci-dessus, désigné par la lettre "C", sur un plan mentionné ci-dessus, dressé par Arthur De Armas, et mesurant 66 pieds de face à la rue Floride, sur une profondeur de 83 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne de division de la propriété Blanc, et de 75 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Mystère et 72 pieds 9 pouces 5 lignes sur une ligne brisée, en largeur dans le fond.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage et attic, retiré de la rue et ayant galerie devant et derrière, 2 grandes chambres, 2 cabinets, cuisine, citerne, lieux d'aisance, poulailler, lavoir, etc., un très joli jardin avec de très belles fleurs sur le devant de la propriété, avant plusieurs orangers et autres arbres fruitiers.
3° Et un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot "B" et l'allée figurant sur le plan ci-dessus mentionné, désigné par la lettre "D" sur le dit plan, et mesurant 34 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Esplanade, sur une première profondeur sur la ligne du lot "B" de 133 pieds 4 pouces et une seconde profondeur sur la ligne de l'allée, de 74 pieds sur la rue Floride, sur laquelle rue le dit lot mesure 14 pieds, deux pouces, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté, touchant à la rue Mystère, allant de la rue Esplanade à la rue Floride de 129 pieds 2 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage très élégant, recouvert en ardoises, retiré de la rue, avec une jolie galerie devant et ayant 5 chambres en tout, cuisine, hangar, citerne, lieux d'aisance, grande cour, jardin devant, etc.
Les profondeurs mentionnées ci-dessus des lots A et D. incluent un morceau de terre de 49 pieds et 2 lignes de largeur ainsi qu'il est démontré sur les plans exposés à la Bourse d'Encan, lequel morceau a été acquis par le décédé par possession et pour cette raison le titre au dit morceau de terre ne sera pas garanti, mais sera aux risques des acquéreurs.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.
Les actes de vente devront être passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs, et renfermeront les clauses de garanties usuelles, de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de procédures et le transfert de la police d'assurance, etc. Les taxes de 1887 seront assumées par les acquéreurs au-dessus du prix d'adjudication.
10 sept—10, 17, 24—oct 1, 8, 15.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une buvette et résidence, No 187 rue Joséphine, coin Laurel.

Succession de George Fascher.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,828.
PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—Le VENDREDI, 7 octobre 1887, à 11 heures a. m., sur les lieux No 187 rue Joséphine, coin Laurel, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté du 24 septembre 1887, Dossier No 21,828, dans la succession ci-dessus, il sera vendu:
Un lot de meubles de maison et le contenu d'une buvette, d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite honorable cour.
Conditions—Comptant avant livraison.
27 sept—à date

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue Port.

Le magasin et la résidence double, coin des rues Remparts et Port.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre, 1887. Dossier No 21 950, pour compte de la succession de Francis Mahony, décédé, il sera vendu à l'encan—

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St-Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port et ayant 4 chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.
2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 11, borné par les rues Port, Remparts (anciennement Amour), St. Ferdinand et Bons-Enfants, désigné par le No 1 et mesure 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 100 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et résidence à double corps de logis recouverts en ardoises avant environ 6 chambres, citerne, hangars, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.
Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
22 sept—22,25—oct 2.9.16.22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Magasin et Résidence en briques à deux étages,

RECOUVERT EN ARDOISES,

No. 156 rue North Basin.

Succession de Frank Lacammera, décédé.

A l'encan—Pour du Comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même Cour, actuellement en congé, daté le 19 septembre 1887, dossier No 8,809, pour le compte de la succession de Frank Lacammera, décédé, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St-Pierre, laquelle portion de terre est composée de tout le lot No 21 et une portion du lot No 12 adjacente au fond, lequel lot No 21 mesure 20 pieds de face sur la rue North Basin, sur une profondeur de 60 pieds et la portion du lot No 12 est en arrière du lot No 21 et mesure 20 pieds de large sur l'arrière du lot No 21 sur une profondeur de 12 pieds 3 pouces, toute mesure française et formant lignes parallèles et faisant un total comme mesure de 20 pieds de face sur une profondeur de 72 pieds 3 pouces mesure française, d'après un plan à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un magasin et une résidence en briques à deux étages recouverts en ardoises, ayant un magasin et une résidence avec 3 chambres, cuisine, citerne, hydrant, etc., et valant $10 ou $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre. 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Dumaine entre Remparts et St Claude.

Succession d'Auguste François Claire Paul, sa femme.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 22 octobre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, même cour, actuellement absent sur un congé, daté le 20 septembre 1887 dossier No 21,885, pour compte des successions de Auguste François et Claire Paul, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan:

DEUXIEME DISTRICT.

Un lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, St-Claude et Remparts, mesurant 40 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 122 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent quelques hangars en bois, barrières, etc.
Conditions—Comptant en passant le titre: 20 pour cent payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22sept—22 25 oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois bâtisses en bois No 587 rue Bagatelle, entre Derbigny et Roman.

Succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 octobre 1887, à la Bourse d'Encan St. Charles, Nos 72 et 74, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent sur un congé, daté le 5 septembre 1887, Dossier No 21,845, pour le compte de la succession de Charles Spencer et de Julia Matthews, son épouse, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, anciennement Bagatelle, St Antoine, Derbigny et Roman, anciennement Saldillo, mesurant 24 pieds 1 1/2 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 122 pieds 6 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, au pieds américain.
Les améliorations comprennent trois bâtisses en bois avant 5 chambres, cave, hangar, etc., loué à raison de $15 par mois.
Conditions—Comptant en passant les titres. 20 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887, en sus du prix de son enchère.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, au frais de l'acquéreur.
8 sept—8,11,18,25—oct 2,8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epicerie, le contenu d'une buvette, liqueurs, meubles, comptes à recevoir, etc.

Succession de Francis Mahony, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—LUNDI, 3 octobre 1887, à 10 heures et demie A. M., au local au coin des rues Remparts et Port, dans le Troisième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 septembre 1887, Dossier No 21,950, pour le compte de la succession de Francis Mahony, décédé, à l'encan, il sera vendu—
Tout le contenu de la dite épicerie et buvette, meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions comptant sur les lieux.
21 sept—21 25 30—au 3 oct

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—VENDREDI, 14 octobre 1887, à 2 heures P. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire de la succession de Adolphe Elmer Bader, No 21,827 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Seize lots de terre, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Dorgenois, Conti et Rocheblave, numérotés de un à seize inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 109 pieds entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces sur la rue Dorgenois, sur une profondeur de 156 pieds entre lignes parallèles. Les lots 8, 9, 10, 11, et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 mesure 12 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Conti et 132 pieds 6 pouces sur le côté qui touche au lot No 12, et 140 pieds 7 pouces 1 ligne sur l'autre côté, 31 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond. Les lots 14 et 15 mesurent 30 pieds sur la rue St-Louis et 132 pieds et 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis, 132 pieds 6 pouces sur le côté du lot 15, et 140 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté et 1 pied et 5 lignes dans le fond. Le dit lot a une forme irrégulière, et les dits lots sont dans l'ilet No 50.
2° Trois terrains situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Dorgenois, St-Louis et Rocheblave, désignés comme les terrains 1, 2, 3. Le terrain 1 mesure 12 pieds 11 pouces et 6 lignes rue Dorgenois, 130 pieds 5 pouces et 3 lignes Promenade Carondelet; 130 pieds rue St-Louis et 25 pieds, 5 pouces 6 lignes sur l'autre limite. Le terrain 2 mesure 129 pieds 5 pouces et 3 lignes rue St-Louis 143 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade Promenade Carondelet, 25 pieds, 5 pouces et 6 lignes sur la limite du côté du terrain No 1, et 37 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.
Le tout selon un plan de L. Surgi, voyer, daté du 31 décembre 1849 et déposé au bureau de O. H. Perr[illegible], notaire.
Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant [illegible] Kernan, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
11 s[ept]—13 19 26—oct 3 10.

LEON QUEYROUZE

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

37 RUE DECATUR.